Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260918-DCM_2026_102-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2026

CONVOCATION : 11 septembre 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Jean-François LE BOUGUENNEC, Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Thierry GUERRIAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Etienne JEGOU, Insaf GUETAT ANTOINE, Erwan HERVÉ.
Absents : Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Isabelle LIMOUX, Audrey BOURDIN, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ.
Procurations : Aurélie DEMÉ, Yannick COCHAUD, Marie-Andrée PELLAN, Sabiha UGUEN, Etienne JEGOU, Insaf GUETAT ANTOINE

102. URBANISME – Adressage – Nouvelle dénomination d'une voie (Acte 3.5)

M. Laurent BAUDE, adjoint à l'Urbanisme présente l'exposé suivant :

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, …), la connexion aux réseaux, et d'autres services publics ou commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

En application de l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation automobile.

La commune a été informée d'une confusion faite régulièrement entre le lieu-dit « l'Hermitière » et la « rue la Métrie de l'Hermitière ». A 2 reprises, l'intervention des services de secours a été retardée, heureusement, sans conséquence.

Afin d'éviter que cela se reproduise, après échange avec les services de secours et en application de la loi 3DS du 21 février 2022, il est proposé que la rue la Métrie de l'Hermitière soit renommée **rue de la Métrie.** Une dizaine d'habitations sont concernées par ce changement de dénomination (ANNEXE 6).

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Bâtiment en date du 8 septembre 2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la dénomination de « la rue la Métrie de l'Hermitière » en la renommant « la rue de la Métrie ».

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260918-DCM_2026_102-DE

- **AUTORISE** Monsieur/Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait certifié conforme,

